Listen to this article

Un frère attire notre attention sur l'article suivant de l'appendice de *I'Emphatic Diaglott.*

Juges XI: 31 convenablement traduit se lit ainsi ce qui sortira au devant de moi des portes de ma maison, quand je retournerai en paix de chez les enfants d'Ammon sera à l'Eternel et je *lui offrirai* un holocauste. Le voeu contient deux parties 1° *« Que la personne qu'il rencontrera à son retour sera consacrée à Jéhovah et dédiée pour toujours à son service, comme Anne voua Samuel avant qu'il naquit »* (1 Sam. 1:11); 2° Que Jephthé lui-même offrirait un holocauste à Jéhovah.

Les sacrifices humains étaient défendus par la loi (Deut. 12: 30) et les prêtres ne les auraient pas offerts. Un tel voeu eût été impie et n'aurait pas été accompli. On peut sûrement conclure que la fille de Jephthé fut vouée à une virginité perpétuelle; cette idée s'accorde avec le récit: elle s'en alla et pleura sa virginité; les femmes allaient quatre jours, chaque année, se lamenter ou s'entretenir avec elle. Jephthé fit selon son voeu et elle ne connut pas d'homme.

Nous sommes heureux que notre attention ait été attirée sur cette traduction évidemment meilleure, qui dissipe l'obscurité à ce sujet, montre que l'offrande fut une chose et que la dévotion de la fille en fut une autre. Nous devons nous rappeler aussi le langage de l'Ancien Testament, savoir, qu'avant la naissance de notre Seigneur, toutes les femmes convoitaient sérieusement la grande bénédiction et le privilège d'être la mère du Messie ou son ancêtre.

Rappelons-nous le langage de la vierge Marie quand il lui fut annoncé qu'elle avait obtenu la faveur si longtemps recherchée « Désormais toutes les générations me diront bienheureuses, tous me reconnaîtront comme celle qui a eu le privilège béni d'être la mère du Messie.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 